

# Option « **Sérénité vélo électrique** »

## RESUME DES CONDITIONS DE L'OFFRE

L'option « **Sérénité vélo électrique** » est une offre qui comprend une **prestation d'assurance et d'assistance** ainsi que la **fourniture par Roul'Vilaine d'un antivol agréé** par l'assureur pour son **haut niveau de protection**.

Le contrat d'assurance est conclu entre **Patrick VAILLANT** (Roul'Vilaine) et l'assureur GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE par l'intermédiaire du courtier gestionnaire Gritchen Affinity dont le siège social est situé 27 rue Charles Durand CS70139 18021 BOURGES cedex. Les conditions générales du contrat sont consultables sur le site de CYCLASSUR à l'adresse : <https://www.cyclclassur.fr/>

Pour bénéficier de l'offre, le client doit avoir souscrit celle-ci avant son départ auprès du loueur Roul'Vilaine, et doit se conformer aux prescriptions ci-dessous.

### EN QUOI CONSISTENT LES GARANTIES ?

#### **Assistance**

En de panne, casse, vol, crevaison, on vous ramène en taxi, vous et votre vélo, à votre lieu de villégiature (dans la limite de 150 €). NB : la réparation du vélo reste à votre charge.

#### **Assurance casse/vol**

La franchise à payer est limitée au montant de la caution (NB : sans l'assurance, vous pourriez être amené à payer le prix de remplacement du vélo jusqu'à 1.800 €/vélo).

### QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

#### **Pour bénéficier de la garantie vol**

- Attacher le vélo à un point fixe par le cadre avec l'antivol spécial fourni par le loueur, quel que soit le lieu de stationnement et quelle que soit l'heure.
- Déposer plainte auprès de la Police ou de la Gendarmerie dans les 24h qui suivent la constatation du sinistre.
- Avertir ROUL'VILAINE sans délai au 06 01 14 31 20. En cas d'impossibilité de joindre ROUL'VILAINE, avertir le gestionnaire de sinistre CYCLASSUR au 02 48 65 93 95.
- Fournir à Roul'Vilaine toute pièce justifiant du vol (Procès-verbal de la déclaration de vol, témoignage, photos...)
- Rapporter les clés de l'antivol et de la batterie du vélo ainsi que le chargeur de la batterie.

#### **Pour bénéficier de la garantie casse**

- Avertir ROUL'VILAINE sans délai au 06 01 14 31 20. En cas d'impossibilité de joindre ROUL'VILAINE, avertir le gestionnaire de sinistre CYCLASSUR au 02 48 65 93 95.
- Si la casse est consécutive à un accident avec un véhicule motorisé, rédiger un constat amiable avec le conducteur et transmettre à Roul'Vilaine une copie du constat.
- Si la casse est consécutive à une tentative de vol ou à un acte de vandalisme, déposer plainte auprès de la Police ou de la Gendarmerie dans les 24h qui suivent la constatation du sinistre.
- Fournir à Roul'Vilaine un explicatif des circonstances du sinistre et toute pièce justificative (constat amiable, procès-verbal, témoignage, photos, certificat médical...)
- Rapporter le vélo et les pièces endommagées pour lesquelles la réparation ou le remplacement est nécessaire
- N'engager aucune réparation sans l'accord préalable de **l'assureur**.

#### **Pour bénéficier de l'assistance**

- Le cycle doit être immobilisé sur la chaussée (voie carrossable) lors d'un déplacement en cas de panne (casse), de panne électrique, d'accident, de vol ou tentative de vol, de crevaison.
- Contacter CYCL'ASSIST, disponible 24H/24 et 7j/7, sans attendre :
  - o Par téléphone au **01 45 16 65 29**
  - o Par email : [assistance@mutuaide.fr](mailto:assistance@mutuaide.fr)
- Demander l'accord préalable de l'Assisteur **avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense**.
- Avertir Roul'Vilaine sans délai au 06 01 14 31 20